

ASSOCIATION « Pour le Sourire de Marie 22560 PLEUMEUR-BODOU

Compte-rendu Assemblée Générale du 09/03/2013

L'Assemblée Générale s'est réunie le 09/03/2013 au 1 rue des Iris - 22560 Pleumeur-Bodou.

Etaient présents :

<i>Membres d'honneur</i>	<i>Membres actifs</i>	<i>Membres bienfaiteurs</i>
Mme ROBIN Patricia	Mme RIDEL Mauricette - présente	Association "Lou-Anne" - absente
Mr ROBIN Didier	Melle RIDEL Catherine - présente	Mr-Mme ROBIN Loïc - absents
Melle ROBIN Gwendoline		Mr-Mme ROBIN André - absents
Mr ROBIN Kévin - excusé - pouvoir à Mme ROBIN P.		Mr-Mme BASSET Michel – absents
		Mr-Mme PERAN Jean - absents
		Mme MARCHAT Cécile – absente

Didier ROBIN a été nommé Secrétaire pour cette Assemblée. La séance a été ouverte à 15 heures 30.

L'association compte 2 membres actifs et 4 membres d'honneur (ayant droit de vote en Assemblée Générale). Sur ces 6 membres, 5 étaient présents. 1 personne absente avait fait parvenir un pouvoir. L'ensemble des votes se fera sur un ensemble de 6 voix et à mains levées.

Bilan des actions et des achats de l'année 2012

Bilan des actions : Publicité (affiches, journaux, site internet, Facebook, etc...)
Recherche de dons financiers et matériels
Tri des dons en vue de la mise en vente
Mise en vente d'objets offerts par petites annonces
Mise à jour du site internet.

Bilan des achats : Tablette + stylo numérique
Vélo-pousseur d'occasion
Bilan chez ergothérapeute libérale.

Le dictaphone

Finalement, le dictaphone n'a pas été acheté car il s'avère qu'il n'est pas utilisable en cours (ou vraiment trop peu) et que l'exploitation des données pouvant être enregistrées dessus sera beaucoup trop lourde en terme de temps.

Le stylo numérique

Suite aux séances réalisées avec une ergothérapeute extérieure, nous avons décidé d'acheter une tablette avec stylo numérique au lieu du stylo numérique simple. Il s'avère que celle-ci est beaucoup plus fiable en terme de qualité. Marie l'utilise depuis sa rentrée en seconde.

Provision pour l'année de seconde

L'emploi du temps de Marie a été aménagé mais se révèle être beaucoup plus lourd qu'on ne le pensait. Du coup, elle n'a plus vraiment le temps de travailler autrement et l'achat de logiciel n'est donc pas utile. La provision de 1000

euros pour l'achat des logiciels n'a donc pas été utilisée.

Prise en charge par une ergothérapeute en libéral

Le bilan a été fait mais compte tenu du rythme de la seconde, Marie ne peut pas effectuer de séance supplémentaire d'ergothérapeute. La provision de 800 euros n'a donc pas été utilisée.

Autre besoin

Courant janvier, nous avons trouvé d'occasion sur « le bon coin » le vélo-pousseur dont Marie rêvait depuis un bon moment. Nous l'avons payé 500 euros. De plus, ce type de vélo-pousseur est un peu différent de celui que nous avons vu au salon de l'autonomie à Rennes. Sur celui-ci, Marie va pouvoir utiliser son propre fauteuil manuel qui est adapté à ses mensurations et à toutes les options nécessaires à son bon maintien.

Bilan financier 2012

Au 31 janvier 2013, date de clôture des comptes de l'année 2012, le bilan fait ressortir un excédent de 6526,02 euros sachant que nous n'avons pas touché aux 2300 euros placés en 2008 sur le livret A de l'association et que cette somme nous a rapporté 55,38 euros fin décembre 2012.

Nous avons reçu :
1100,00 euros de dons (dont 800 euros suite à la Lou-Anne)
20,00 euros de cotisations adhérents
252,65 euros suite à la vente d'objets offerts.

Au niveau des charges, nous avons engagé pour le fonctionnement de l'association :
0 euros en frais de timbres puisque cette année tous les envois se sont faits par e-mail
Le reste des charges (papier, encre, téléphone) a été financé par les parents.

Nous avons également engagé :
810,16 euros afin de régler du matériel adaptés (stylo numérique + vélo-pousseur)
88,00 euros pour le bilan avec l'ergothérapeute
70,29 euros d'assurance pour la période du 1/01/2013 au 31/12/2013.

Le Bilan des actions et le Bilan financier ont été soumis à l'approbation des membres présents.

Nombre de votants (actifs présents + pouvoirs) : 6 - Nombre de Pour : 6 - Nombre de contre : 0

Les deux bilans sont donc approuvés à la majorité des voix.

Montant de la cotisation 2013

Le montant de la cotisation pour les membres actifs était fixé pour l'année 2012 à 10 euros. Nous proposons son renouvellement au même tarif.

Nombre de votants (actifs présents + pouvoirs) : 6 - Pour : 6 Contre : 0

Le montant de la cotisation pour l'année 2013 est fixé à 10 euros pour la période du 1/02/2013 au 31/01/2014.

Proposition d'actions pour l'année 2013

Nous allons essayer de maintenir :

- une ou deux foires à tout
- une tombola qui sera rattachée très certainement à la prochaine Assemblée Générale (février 2014)
- La vente en continu par des annonces sur "le Bon Coin" d'objets offerts ou que Marie n'utilise plus.
- Kermesse de l'école de Kéréroc en juin 2013
- Mise à jour du site de l'association et continuer la mise en place d'une vente par correspondance pour les objets que nous fabriquons.

Nombre de votants (actifs présents + pouvoirs) : 6 - Pour : 6 Contre : 0

Les propositions d'actions pour l'année 2013 sont approuvées à la majorité des voix.

Présentation des achats prévus en 2013

Suite au bilan semestriel effectué le 20 février 2013 avec le docteur Jezequel, il va falloir changer son fauteuil électrique qui devient trop petit. Nous n'avons aucune idée de la somme qui va pouvoir nous rester à charge. Il va falloir d'abord faire des essais de fauteuil puis demander toutes les aides auxquelles nous avons droit.

Compte tenu des difficultés rencontrées par Marie en classe de Seconde, une ré-orientation a été demandée en Bac technologique pour l'année prochaine. Comme nous ne connaissons pas les besoins que va engendrer cette ré-orientation, il nous semble raisonnable de prévoir :

- Dictaphone compatible avec le logiciel DRAGON. Nous avons prévu une somme de 100 euros pour le dictaphone.

- des besoins en logiciels informatiques pour l'aider dans sa nouvelle seconde en septembre 2013. Non encore définis et qui n'auront peut être pas lieu d'être si nous en trouvons des "valables" à télécharger gratuitement. En tout état de cause, la somme à engager ne sera pas supérieure à 1000 euros.

- Une provision afin que Marie puisse se rendre chez l'ergothérapeute si des besoins se faisaient sentir et si son emploi du temps le lui permet. Son père ou sa mère la conduiront et les frais de transports seront pris en charge par eux. La séance est facturée 44 euros environ. Une provision de 800 euros semble correcte pour assurer l'année.

Nous avons donc suffisamment sur le compte courant pour financer les achats de cette année.

Nombre de votants (actifs présents + pouvoirs) : 6 - Pour : 6 Contre : 0

Les propositions d'achats pour l'année 2013 sont approuvées à la majorité des voix.

Informations diverses

Le père de Marie est muté à Saint Briec pour son travail. Il fera dans un premier temps le trajet tous les jours afin que Marie puisse terminer son année scolaire et que nous puissions vendre notre maison. Compte tenu de la crise du logement, il nous est impossible de savoir quand aura lieu notre déménagement.

Afin de ne pas avoir à faire une assemblée générale en cours d'année, nous demandons aux personnes présentes, l'autorisation de transférer le siège social de l'association à notre nouvelle adresse. Les membres de l'association seront prévenus lors du transfert par un courrier transmis par mail ou voie postale.

Nombre de votants (actifs présents + pouvoirs) : 6 - Nombre de Pour : 6 - Nombre de contre : 0

Les membres présents donnent leur accord pour le transfert de siège social à la majorité des voix

Réponse aux questions diverses

Pas de questions.

A 17h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente

Le Trésorier